

REFONTE DES GRILLES DES FONCTIONNAIRES : POUR LES OFFICIERS, IL Y A URGENCE !



Bureau National du SCSI . 55 rue de Lyon. 75012 Paris - 01 44 67 83 30

JUIN 2015



Les grilles des fonctionnaires n'ont pas été revues depuis 30 ans, elles sont obsolètes, archaïques, pas justes !

Marylise Lebranchu (BFM)

Marylise Lebranchu a annoncé ce mardi une refonte des grilles de rémunération des fonctionnaires à partir de 2017.

Selon la ministre de la Fonction publique, les cinq millions de fonctionnaires devraient toucher jusqu'à 70 euros de plus par mois à l'horizon 2020. «On démarre aujourd'hui, on est en 2015. La signature interviendra, je l'espère, en septembre et je me donne jusqu'à 2020», a-t-elle déclaré sur RMC et BFM TV.

Pour rendre les carrières plus attractives, le gouvernement entend revoir toutes les grilles de rémunération (catégories A, B et C). Un chantier inédit depuis le vaste accord Durafour de 1990, dont l'application s'étendait sur sept ans. Il s'agira notamment de remplacer une part des primes par une grille revalorisée, et d'ajouter des mesures complémentaires de revalorisation. En contrepartie de cette amélioration des carrières, l'idée est de les allonger. En clair, il faudra plus de temps à un agent pour atteindre son plus haut niveau de salaire, la durée actuelle étant d'environ 25 ans.

POUR LES OFFICIERS : 5 BONNES RAISONS POUR UNE NOUVELLE GRILLE !

- **La grille indiciaire n'est pas en adéquation avec celle des autres catégories A de la fonction publique ;**
- **Le rapport de la cour des comptes de 2013 indique qu'un officier de gendarmerie perçoit 100 000 euros de plus sur les 15 premières années de service ;**
- **La grille des officiers de gendarmerie est revalorisée au premier juin 2015. C'est inacceptable !**
- **Avec le gel du point d'indice depuis 5 ans, le nombre d'officiers concernés par la GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat) explose ;**
- **La grille est incohérente avec des échelons inusités et un passage au grade de commandant qui génère parfois une perte de salaire.**



La CFDT Fonctions publiques note la décision claire du gouvernement sur un calendrier resserré (ramené de 2022 à 2020) de mise en œuvre des mesures issues de la négociation et qui devront bénéficier à l'ensemble des agents publics.

Elle sera vigilante à ce que le gouvernement respecte l'engagement qu'il vient de prendre sur un rendez-vous salarial dès 2016 pour traiter de la revalorisation du point d'indice que les agents attendent depuis six années.

La CFDT Fonctions publiques continuera de s'impliquer pour que le texte final proposé à sa signature le 9 juillet, et qu'elle soumettra à ses instances, reflète ce qu'elle a porté dans la négociation.

Jean-Marc BAILLEUL siège en tant que titulaire au conseil commun de la fonction publique !

PLUS QUE JAMAIS, LE SCSI DEMANDE L'OUVERTURE URGENTE DE NEGOCIATIONS POUR L'APPLICATION DE LA REFORME AUX CADRES DE LA POLICE NATIONALE